

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

REUNION PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. J'interroge les chefs de groupe pour les membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- J'ai deux membres à excuser, Madame LAMBRIX et Monsieur FOCCROULLE. Madame ALBERT arrivera avec quelques minutes de retard Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

Mme FRESON.- Monsieur DRODRIMONT arrivera avec quelques minutes de retard Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mesdames STOMMEN et WATHELET seront absentes Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

I.-Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 25 mars 2009.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance comme d'habitude.

II.- Communication de Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE. - Pour ceux qui regardent assidument leur boîte à messages, vous avez dû recevoir mais je vais quand même vous donner la communication.

Il apparaît que de nombreux Conseillers, lorsqu'ils déposent leur ordinateur portable dans leur valise, laissent leur carte 3G, donc c'est la carte rouge pour la connexion Proximus sur l'ordinateur.

La valise étant un peu étroite, cela endommage la carte, ce qui entraîne des pannes avec une immobilisation de deux à trois semaines. Donc je vous demanderais d'être très attentifs et de prendre quelques précautions, le matériel étant fragile et vous étant utile. Je vous remercie.

Dans la foulée de nos travaux relatifs à l'examen des rapports d'activités, vous trouverez sur vos bancs la présentation globale et synthétique des départements provinciaux.

Vous trouverez également sur vos bancs, comme tous les jours, un ordre du jour actualisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

III.- Questions d'actualité

Mme LA PRESIDENTE.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Document 08-09/A10 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial sur l'envoi aux Commissaires de la cinquième Commission du dernier numéro de la revue « L'Observatoire ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Premier question d'actualité : document 08-09/A10 qui vient de Madame CHRISTIANE.

M. DRION (de son banc).- Madame la Présidente, si vous me donnez la parole un instant, nous nous référerons à l'écrit.

Mme LA PRESIDENTE.- Mais je vous en prie. Une deuxième question venant de Monsieur STREEL. Vous souhaitez remonter à la tribune ? Monsieur DRION pour Madame CHRISTIANE ?

M. DRION (de son banc).- Je m'en réfère à l'écrit.

Mme LA PRESIDENTE.- Ca va bien. Monsieur STREEL. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. STREEL (à la tribune).- Bonjour tout le monde. Chers Collègues. Le week-end des 25 et 26 avril prochains, 40 à 50 communes wallonnes et bruxelloises participeront au Carrefour des Générations.

Celles-ci vont organiser un programme convivial, participatif et festif destiné à sensibiliser et à informer le grand public sur la problématique intergénérationnelle.

Cette initiative de la Fondation Roi Baudouin sera mise en œuvre grâce, entre autre, au partenariat de la Communauté française et des Provinces Wallonnes.

La Province de Liège ne semblerait pas en faire partie au vu de la brochure « Mieux vivre ensemble » d'invitation et de promotion sur laquelle elle ne figure pas.

Alors question, le Collège provincial liégeois a-t-il été consulté ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

On peut évidemment penser que oui. Le Président de l'APW, le Député provincial Paul-Emile MOTTARD ayant signé l'édito du « Cinq à la Une », journal de l'APW où on en parle. On en parle également en page 5 dudit journal.

Alors, pourquoi ne pas figurer sur la brochure d'invitation et de promotion ? Ma question, anodine peut être, vous permettra en tout cas, Monsieur le Député provincial, je l'espère de reparler de cette excellente initiative.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur STREEL. Donc les deux questions concernent les prérogatives de Madame CHEVALIER à qui je donne bien volontiers la parole pour la réponse. Vous avez la parole Madame le Député.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je vais d'abord répondre à Monsieur STREEL puisqu'il me fait l'honneur d'être présent.

Effectivement, Monsieur STREEL, un courrier a été adressé par la Fondation Roi Baudouin à Monsieur André Gilles, en sa qualité de Président du Collège provincial, en date du 29 septembre 2008.

Ce courrier relatif à la mise en place d'une « Opération Carrefour des Générations » mentionnait une réunion d'information organisée au siège de la Fondation, le 15 octobre.

Monsieur le Député André Gilles m'a adressé ce courrier en date du 6 octobre 2008 et j'ai chargé une de mes collaboratrices de participer à cette réunion d'information.

La réunion initialement fixée, donc comme je vous l'ai dit le 15 octobre n'a finalement pas eu lieu car seule ma collaboratrice, donc la seule personne ayant confirmé sa participation à la Fondation Roi Baudouin. Donc annulation de cette réunion.

C'est finalement le 22 octobre que les représentants de l'ensemble des Provinces Wallonnes ont assisté à la présentation du projet « Carrefour des Générations », projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin pour les années 2009-2010-2011.

Le rôle des Provinces était ainsi défini : les Provinces étaient amenées à contacter les communes situées sur leur territoire, à les mobiliser, à leur transmettre le matériel fourni par la Fondation Roi Baudouin. Donc, le rôle de facteur.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Les Provinces s'engageaient à participer à l'évaluation de l'opération 2009 afin de préparer l'opération 2010 et d'étendre la participation des communes.

De manière concrète, la Province de Liège s'engageait à : une décision du Collège provincial d'adhérer au projet ; être membre du Comité de pilotage ; inviter les communes de la Province à une réunion de présentation du projet, l'invitation à cette réunion, cosignée par la Fondation Roi Baudouin et le Collège provincial, devant être postée le 10 novembre 2008 au plus tard, au vu des délais et des congés d'automne, je vous laisse seul juge du réalisme de cette requête.

La Province de Liège s'engageait également à inviter à nouveau les communes participantes en janvier 2009 et à fixer une dernière réunion avec les communes participantes et distribution du matériel de communication, fin mars début avril.

Suite à la réunion du 22 octobre, un courrier de demande de partenariat a été adressé par la Fondation Roi Baudouin en date du 23 octobre 2008.

En date du 13 novembre 2008, le Collège provincial a examiné le projet « Carrefour des Générations » et n'a pas souhaité s'impliquer davantage dans ce projet compte tenu des délais, vous en conviendrez très courts, 12 jours exactement et du fait qu'il était soutenu par la Fondation Roi Baudouin uniquement pour une période de 3 ans, la Province étant supposée reprendre à son compte et à ses frais bien entendu, ce projet pour le futur.

Mais la raison principale pour laquelle le Collège n'a pas souhaité adhérer au projet réside plus principalement dans le choix des thématiques et des acteurs à mobiliser. Le projet est en effet un projet « global » privilégiant d'une part les questions suivantes : aménagement du territoire et habitat ; mobilité et moyens de communication ; emploi et gestion des compétences ; culture et loisirs ; vie relationnelle et affective ; interdépendance et entraide ; politiques publiques et relations entre les âges.

Et d'autre part les acteurs de terrain tels que : mouvements de jeunesse ; associations locales ; mutualités et syndicats ; écoles, maisons de repos ; groupes de théâtre ; associations inter-générationnelles, etc.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Enfin, les activités proposées par la Fondation Roi Baudouin sont les suivantes : des parcours découvertes dans chaque ville et commune ; des moments festifs ; le Festival de Musique intergénérationnelle ; une Exposition photo ; une représentation théâtrale intergénérationnelle ; un parcours découverte du Patrimoine ; des ateliers nouvelles technologies, cuisine, jardinage, des réseaux d'échanges locaux, j'en passe et des meilleures.

De tous cela, il ressortait que les compétences à mettre en œuvre se situent principalement sinon exclusivement au niveau communal.

Certes, « la Province est l'amie des communes » pour reprendre l'expression consacrée et chère à Georges PIRE et l'organisation d'un Village provincial dans 21 cantons de la Province est là pour le rappeler.

Mais la Province intervient dans le cadre de ses compétences quand elles peuvent avoir un lien direct avec le citoyen au niveau local. Dans le cas présent, coordonner un tel projet ce serait résumé, pour la Province, à brasser de nombreuses compétences et activité socioculturelles sans qu'aucune ou presque ne relève de ses missions spécifiques.

Pour ces raisons, le Collège a préféré apporter une aide ponctuelle et a décidé, toujours en sa séance du 13 novembre, de mettre à disposition de la Fondation la salle du Conseil provincial le 26 novembre 2008 pour tenir une réunion avec les communes intéressées.

C'est là un élément important puisque nous rencontrons finalement le principal souhait de la Fondation Roi Baudouin, à savoir un soutien logistique, sans toutefois s'engager financièrement sur le long terme. Il me paraît à ce sujet évident, sans toutefois vouloir préjuger de la décision du Collège, que pareille demande ultérieure serait examinée avec la même bienveillance.

Et dernière information pour votre complète compréhension du problème, sur les 84 communes de notre Province, six communes ont adhéré à ce projet ; il s'agit des Communes de : Amay, Berloz, Chaudfontaine, Huy, Liège et Marchin.

Voilà Monsieur le Conseiller les informations que je pouvais apporter à votre questionnement.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Deuxième question, celle de Madame CHRISTIANE relative à la revue « L'Observatoire ». Cher Monsieur DRION, j'espère que vous lui rapporterez mes propos parce que j'aurais aimé prendre de ses nouvelles.

J'espère que le « pot » qu'elle dit avoir reçu en pleine figure dans son opuscule ne lui a pas laissé trop de stigmates, mais seulement quelques « bleus » à l'âme.

M. DRION (de son banc).- Je n'ai pas de certificat médical à déposer aujourd'hui !

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- C'est parfait ! Plus sérieusement, Monsieur DRION, pour répondre à votre question et puisque Madame CHRISTIANE voit en moi une « institutrice », vous voyez Madame la présidente, vous n'êtes pas la seule !

Mme LA PRESIDENTE.- Non, je ne suis pas la seule, ça me rassure !

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Je vais donc vous convier à deux exercices simples, le premier consiste en une lecture attentive d'un texte court qui j'espère amènera la compréhension du texte court chez Madame CHRISTIANE et le second en une arithmétique, je vous rassure, je l'ai simplifiée, elle devrait la comprendre.

Lecture attentive pourquoi ? Quand, Madame, vous m'interpellez sur la forme de mon courrier, je vais me permettre de vous citer :

« ... la missive, signée de votre main, donc de la mienne, qui accompagnait la revue, donc « L'Observatoire », était insultante. Non contente d'insister sur le coût de cet envoi, vous nous culpabilisiez en quelque sorte et gâchiez ainsi d'avance notre plaisir de la lecture. Vous nous faisiez la leçon comme une institutrice en colère en laissant clairement apparaître que dorénavant nous devrions nous abonner comme tout citoyen à la revue, sinon plus de revue, et que c'était bon pour une fois ». Fin de citation.

Voilà les propos de Madame CHRISTIANE. Cela me surprend et saisie d'un doute, me serais-je laissée aller, tout le monde sait que j'ai un tempérament extrêmement calme !

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Aussi calme que le

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

mien !

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Cela m'étonnais mais enfin, je demande à revoir le courrier qui vous a été adressé ainsi qu'à l'ensemble des membres de la cinquième Commission et je me relis.

Voici ce que je vous écrivais in extenso en date du 27 janvier 2009 : « Madame, vous m'avez sollicitée pour obtenir gratuitement la Revue « L'Observatoire » à chaque parution.

J'ai rencontré votre demande et je vous transmets, en annexe, les deux derniers numéros.

Toutefois, vous adresser systématiquement cette Revue risquerait de mettre l'A.S.B.L. en difficultés.

Je vous propose donc, si vous êtes intéressée par un abonnement de me le faire savoir et je verrai comment répondre au mieux à votre demande.

Je vous prie de croire, Madame, etc. ».

Où est l'insulte grave évoquée ? Où est l'institutrice en colère ? Où est la stigmatisation qui devait vous culpabiliser ? Et n'est-il pas étonnant que vous soyez le seul membre de la cinquième Commission à imaginer ces horribles intentions que vous me prêtez ?

Et puis aussi, en quoi le fait de s'abonner à une revue « comme tout citoyen » vous apparaît-il comme si infâmant et si injuste que cela ne peut s'envisager pour un Conseiller provincial, à croire que selon Madame CHRISTIANE, être conseiller provincial justement c'est être au-dessus des citoyens ?

Ne serait-ce pas plutôt pour cela que vous éprouvez ce sentiment bien chrétien de culpabilité, auquel cas la situation n'est peut-être pas sans espoir.

Non, vraiment, je m'interroge et à moins de croire qu'un petit être facétieux ait échangé mon courrier pour un autre, je ne vois nulle raison et nul élément pour étayer ce mauvais procès que Madame CHRISTIANE veut me faire.

Quant au fond de la question, j'espère pouvoir maintenant vous aider à y voir plus clair au moyen de cet exercice d'arithmétique simplifié dont je vous parlais.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

La Revue « L'Observatoire » A.S.B.L. est le fruit d'un partenariat entre les cinq Provinces Wallonnes et la Région. Pour vivre, ce qui n'est pas simple pour les A.S.B.L., surtout à heure actuelle, elle a besoin, outre ses rentrées propres (22 % des recettes), de subsides ; subsides qui émanent des partenaires cités plus haut.

Pour être précis, en comptant l'aide que la Province de Liège apporte en matière de mise à disposition de locaux, la proportion des subsides s'établit de la manière suivante : 59 % de la Région Wallonne, action sociale et emploi ; 19 % des Provinces wallonnes dont près de 50 % à charge de la Province de Liège, ce qui représente tout de même 8,9 % de la subvention totale.

Si donc, des abonnements sont offerts aux Conseillers de la Province de Liège, ils devraient l'être aux mêmes Conseillers des autres Provinces et a fortiori aux Parlementaires de la Région Wallonne, ce qui vous en conviendrez risque de mettre à mal l'équilibre financier de l'A.S.B.L., dont les coûts ne cessent d'augmenter par l'impression et le personnel.

Comme vous l'avez signalé, la Revue « L'Observatoire » est d'un très bon niveau, elle est fort appréciée mais pour continuer à vivre et à se développer, elle a grand besoin de tous les soutiens y compris d'abonnements émanant de personnes intéressées par le secteur social et soucieuses de le défendre. Si parmi les membres, certains m'ont fait savoir leurs difficultés, il est bien entendu que ceux-là ont continué à recevoir totalement gratuitement ces numéros.

Cette revue est une « mine d'or » disiez-vous. Je vous remercie de le dire publiquement car c'est le fruit d'un travail passionnant mais difficile. Et au nom de ce travail, au nom de ceux qui le prestent et qui en dépendent pour vivre, je me dois de défendre la survie financière de l'ASBL.

Faire des cadeaux à des élus politiques comme vous le suggérez quand on en a les moyens et que cela ne lèse personne, pourquoi pas, à chacun d'apprécier l'éthique d'une telle démarche.

Pour ma part, je n'ai pas exclu que la Province intervienne pour partie dans la prise en charge de cet abonnement et la porte restait ouverte dans mon courrier pour trouver une solution.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Mais votre intervention, Madame, n'a finalement qu'un seul mérite, celui de me rappeler que nous sommes tous des citoyens et que le seul privilège dont on peut se targuer, c'est de travailler au service des autres. Je n'entends donc pas donner suite à votre demande d'obtenir un abonnement gratuit à la Revue « L'Observatoire » sous le seul prétexte que vous estimez que cela vous est dû.

Je vous remercie et j'espère Monsieur DRION que vous ferez le porte-parole de cela car si des abonnements sont offerts aux Conseillers de la Province de Liège, c'est vraiment s'il y a intérêt et s'il y a nécessité de leur part à le recevoir gratuitement. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame le Député. Nous allons maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour.

IV.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 08-09/134: Adhésion de la Province de Liège à l'ASBL « Mnema » - Représentation provinciale.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 08-09/134. Ce document soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La troisième Commission s'est réunie ce jeudi 19 mars. Le point abordé, le 08-09/134, c'est-à-dire sur base de l'adhésion de la Province de Liège à l'ASBL « Mnema » est la représentation provinciale.

Après l'introduction du point par la Présidente, le Député provincial souligne qu'aujourd'hui, donc au moment où on faisait cette Commission, il s'agit uniquement de la représentation dans l'association « Mnema » et que lors d'une prochaine réunion, un point sera consacré à cette ASBL dans la Commission Culture.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Un Commissaire interroge sur la représentation des groupes par les Administrateurs provinciaux au sein de cette ASBL et fait référence au Code de la Démocratie, rappelant qu'il existe quatre groupes au niveau du Conseil et que seuls trois sont représentés.

Un expert de la Province répond que le problème a déjà été mentionné et qu'une recherche avait été réalisée au niveau de la Région Wallonne. Il faut ici appliquer la règle D'Hondt, dans la limite des mandats attribués à la Province. Donc dans ce cas, six Administrateurs, dont trois Administrateurs PS, deux Administrateurs MR et un Administrateur CDH.

Un Commissaire interroge alors sur le fait de pouvoir disposer des statuts et du plan financier. Le Député provincial souligne à nouveau que lors d'une prochaine réunion de la Commission Culture, ces points seront abordés. Il rappelle qu'il y aura bien entendu un rapport de gestion comme pour toutes les autres associations.

Sans aucune autre remarque, la troisième Commission s'est ralliée par 10 voix pour et 4 abstentions à la proposition du Collège provincial.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BRABANTS. Oui, Monsieur le Député MOTTARD.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Excusez-moi Madame la Présidente, mais je dois apporter une petite correction au rapport de Monsieur BRABANTS.

Il a indiqué qu'il y avait six Administrateurs alors que c'est six membres de l'Assemblée générale et il y a un seul mandat d'administrateur.

Mme LA PRESIDENTE.- Voilà. Donc pour la Province de Liège, sont proposés comme membre, Monsieur Christophe LACROIX, Monsieur Gérard GEORGES, Monsieur Maurice DEMOLIN, Madame Ann CHEVALIER, Madame Isabelle FRESON. Il me manque le représentant du CDH. Vous avez un nom à proposer ? ... Ca va bien. Et comme proposée comme membre du Conseil d'Administration Madame CHEVALIER.

Voilà. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Monsieur BECKERS. Oui, Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT (de son banc).- Je pense qu'il y a une petite inversion à faire. Ce n'est pas Madame FRESON qui sera notre représentante mais bien Madame LUX.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien. Monsieur BECKERS, Monsieur DRION ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues. Le groupe ECOLO souhaiterait que l'on puisse scinder le vote sur ce document et donc qu'on puisse voter séparément sur l'adhésion de la Province de Liège à l'ASBL « Mnema » et d'un autre côté, sur la représentation provinciale.

Monsieur BRABANTS a très bien exprimé dans son rapport les raisons pour lesquelles nous nous sommes opposés à la représentation qui nous est proposée ici. Par contre, nous souhaitons vraiment indiquer que nous partageons entièrement les objectifs de l'ASBL « Mnema » et que nous sommes vraiment favorables à ce que la Province y adhère.

Ca nous permettrait en scindant le vote, d'exprimer un vote qui soit plus compréhensible me semble-t-il que si on laisse ces deux points en un seul vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes Chers Collègues. Au nom de mon groupe, je voudrais vous proposer non pas de diviser le vote mais de le reporter. Je m'explique.

Un, les objectifs de fond de l'ASBL « Mnema » développés et/ou amplifiés par le départ de l'ASBL « Le Territoire de la Mémoire » doivent évidemment être soutenus sans réserve. Nous avons eu l'occasion ces derniers jours d'avoir différents contacts avec les concepteurs d'un certain nombre de projets, il n'y a aucune difficulté quant à ça. Premier élément.

Deuxième élément, la demande que je vais argumenter ne met pas du tout en péril le projet « Mnema » puisque notre Assemblée se souviendra que dans le budget 2009, l'intervention financière de la Province à hauteur de 625.000 euros pour ladite année 2009 est bien reprise audit budget et donc adhérer aujourd'hui ou adhérer dans un mois ou deux ne retardera évidemment en rien, et le financement du projet et son développement.

Alors pourquoi vous demander le report ? Parce qu'en Commission, certaines questions ont été posées et le Député en

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

charge de ce dossier, très objectivement, a précisé qu'il n'avait pas les documents que nous aurions souhaité consulter et pour être tout à fait précis et objectifs, que nous avons par ailleurs demandé directement aux fondateurs de l'ASBL.

Quels sont ces documents ? Un, le plan d'investissement de la réhabilitation du bâtiment dans lequel « Territoire de la Mémoire » va transférer ses projets. Les Bains de la Sauvenière à Liège, les liégeois connaissent l'ampleur en surface et en volume du bâtiment. Celles et ceux qui n'ont jamais visité ou ne se souviennent pas de ce bâtiment pour l'avoir éventuellement fréquenté comme jeune élève d'une école fréquentant un bassin de natation peuvent aller voir ce qu'est l'importance de ce bâtiment.

Et nous savons tous qu'évidemment l'ampleur de ce bâtiment, c'est beaucoup trop, rien que pour le projet « Territoire de la Mémoire » qui occupera peut être 15 à 25 % du site.

Donc, n'est-il pas extrêmement important, avant de nous engager comme associé à bien connaître le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment ? Estimation : 25.000.000 d'euros, financement européen 7.000.000 d'euros, Région Wallonne : 7.000.000 d'euros et puis des sollicitations diverses.

Deuxième élément qui nous amène à demander le report : le plan financier de gestion. Selon nos informations, ce plan financier de gestion de vie quotidienne de l'ASBL « Mnema », de l'exploitation du site n'est pas encore établi. C'est probablement une bonne nouvelle puisqu'il est envisagé que les Administrateurs qui seront mis en place seront amenés à établir ce plan de gestion et ce plan financier de gestion.

Quels seront les partenaires de demain ? L'HORECA, le culturel, le spectacle, que savons nous aujourd'hui ? De nombreuses démarches sont en cours et n'ont pas encore abouti.

Donc deuxième élément. Ne me demandez pas de donner des exemples de comparaison de ce genre d'aventure financière, malheureusement il n'en existe en terre wallonne et je ne jette ici la pierre à personne mais la sagesse, lorsque l'on veut qu'un projet réussisse, c'est que un, le plan d'investissement soit connu et deux, le plan de gestion soit au moins plus précis que des hypothèses de travail.

Troisième élément, les concepteurs du projet « Mnema », bien plus large que le « Territoire de la Mémoire », nous indiquent disposer d'une étude de l'Université de Liège sur l'impacte du

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

projet, sur l'intérêt qu'un certain nombre de secteurs, économique, culturel, HORECA de la région liégeoise manifestent. Bien mais est-ce trop demander que demander à pouvoir consulter cette étude ? Quelles sont les pistes ? Quelles sont les orientations ? En quoi cette étude permet de nous dire que nous démarrons dans un projet qui va réussir et dont nous souhaitons, comme groupe CDH-CSP, qu'il réussisse.

Voilà trois exemples qui illustrent mon propos et à partir du moment où nous savons qu'il n'y a pas péril pour l'ASBL, en différant notre décision d'adhérer, puisque les moyens financiers sont là et sont décidés, nous pensons que notre Assemblée doit pouvoir délibérer en toute connaissance de cause. Nous partons d'où ? Nous allons où ? Avec quels moyens et avec quels engagements ? Nous voudrions éviter que dans 18 mois ou dans 36 mois ce dossier revienne ici en demandant de nouveaux investissements financiers parce que nous n'aurions pas, ensemble, solidairement, bien décidé dans l'intérêt du développement du projet, notamment « Territoire de la Mémoire » et probablement d'autres projets.

Voilà tout simplement ce que je souhaitais au niveau du groupe CHD-CSP vous proposer. Pas péril en la demeure, un report d'un mois ou deux, le Député nous apporte l'ensemble de l'info qu'il a, une nouvelle réunion de la Commission reçoit ces informations, en débat et je pense que nous pourrions alors peut-être être très fiers d'avoir un dossier bien ficelé, complet, et qui nous permettra d'y aller sans réserve. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur le Député ? Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues. Nous avons deux questions assez différentes qui sont posées par nos collègues ECOLO et CDH.

Je répondrais au chef du groupe ECOLO qu'effectivement, nous avons discuté en Commission de la remarque que vous formulez sur la non présence de représentant ECOLO à l'Assemblée générale dans les 6 mandats qui sont confiés à la Province de Liège.

La réponse qui a été faite est d'une simplicité évidemment je dirais biblique à la limite, c'est que la Clé d'Hondt, c'est la Clé d'Hondt et que nous appliquons celle-ci. Vous la connaissez comme moi et que le résultat de la Clé d'Hondt donne trois mandats à l'Assemblée générale au PS, deux au MR et un au CDH.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Nous ne pouvons pas y déroger et donc, l'application elle est là. Je sais que vous en avez une interprétation différente et donc, ça c'est une controverse peut être de juriste qu'il serait peut être utile de clarifier au niveau de la Région Wallonne si c'était possible mais pour l'instant, nous n'avons pas d'avis contraire.

Ceci dit, vous le savez comme moi, la famille Ecologiste sera présente dans les instances du projet puisqu'effectivement ECOLO fait partie de l'Assemblée générale et du Conseil d'Administration tout comme d'ailleurs, sous un vocable particulier mais qui est l'Associatif Ecolo sera également présent.

Je pense que c'est vraiment important comme élément de réponse puisque ce projet n'est pas un projet non plus, ça a été une critique formulée comme quoi c'était un projet de laïques pour des laïques, c'est un projet de démocrates pour des démocrates.

Donc, la famille ECOLO sera bien présente dans les Instances tout comme d'ailleurs la famille CDH, la famille Libérale et la famille Socialiste. Donc, le service juridique de la Province de Liège confirme l'avis qui a été formulé, la réponse qui a été formulée en Commission.

Monsieur DRION demande le report de ce dossier. Vous savez Monsieur DRION, vous êtes un habitué de la Province, il est rare que le Collège provincial fasse marche arrière sur des éléments qui ne soient pas des éléments probants.

Vous nous dites que vous souhaitez que l'on reporte le dossier parce qu'il n'y a urgence. Je pense que vous commettez une erreur puisque les subsides européens qui sont, vous les avez cité d'ailleurs, nécessitent d'ailleurs une commande au bureau d'étude et c'est un point clairement établi par les instances qui portent le projet et donc il faut avancer.

Deuxième élément, vous parlez d'un plan de financement et d'un plan de gestion. Qu'est-ce qu'on demande aujourd'hui ? On demande l'adhésion de la Province à l'ASBL. C'est cela la demande. Vous avez mentionné que, au niveau du budget, nous avons fait une inscription budgétaire à ce sujet.

Donc, nous proposons de déléguer des représentants de la Province et que le plan de financement est un plan qui a été réaménagé et j'y faisais allusion tout à l'heure par l'entrée plus large de représentants, y compris des représentants de la famille CDH mais également du Mouvement Ouvrier Chrétien qui va participer

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

au projet et qu'il n'importe pas, en fonction des informations que nous disposons aujourd'hui de reporter l'adhésion de la Province au projet.

Donc, dans un souci d'une plus grande information, j'ai effectivement proposé aux membres de la Commission Culture d'inscrire le point lors d'une de nos prochaines réunions et d'inviter les porteurs du projet à venir répondre aux questions des membres de la Commission Culture, ce qui me semble être une suggestion qui est une suggestion d'ouverture et de transparence.

Et si vous êtes présent à cette occasion, il vous sera loisible d'interroger les représentants de l'ASBL sur vos inquiétudes, notamment sur le plan de gestion.

Il serait faux de dire qu'il n'y a pas de réflexion sur le plan de gestion 2011-2015. Il existe des documents d'exploitation de l'ASBL et vous le savez comme moi puisque notamment la Ville de Liège fait partie intégrante du projet, qu'il a été demandé aux architectes du projet de remanier légèrement celui-ci pour notamment inclure peut être une salle de concert, dossier lié à l'exploitation de la Sand Station, projet qui ne se réalisera pas au niveau du Collège et du Conseil communal de la Ville de Liège.

C'est vrai qu'il va y avoir quelques modifications mais ça ne modifie en rien le fondement même du projet dont je ne vous ferais pas l'injure de rappeler l'utilité puisque vous-même vous l'avez cité tout à l'heure. Voilà la réponse du Collège. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Oui, Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Mes Chers Collègues. Je n'allonge pas le débat, simplement, dans le respect de notre Règlement d'Ordre Intérieur, vous motiver le vote qui va être le nôtre et donc de rappeler : un, quand je dis qu'il n'y a pas d'urgence à adhérer, c'est parce que les moyens financiers sont là et je préciserai parce que les responsables de l'ASBL sont des gens de grande ouverture et d'explicitation du projet quand on les interroge, donc il n'y a pas de problème mais le chantier est lancé, la première tranche a été adjugée donc pas de risque pour les fonds européens.

Je me place ici comme modeste mandataire de la minorité constructive et agissante avec mes amis du groupe puisqu'il n'y a pas d'urgence comme telle puisque tout roule pour le moment, ce serait bien d'avoir l'intégralité de l'info avant pour savoir vers

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

où nous allons et dans quoi nous serrons globalement embarqués.

Mais don' act, c'est la position du Collège, c'est sans doute la position de la majorité. Pour ce qui nous concerne, tant que nous n'avons pas les documents et sans mettre du tout en cause la pertinence du projet de fond, c'est l'essentiel pour les fonds « Territoire de la Mémoire » mais nous avons ce mastodonte pour accueillir 5 fois le « Territoire de la Mémoire », donc c'est un vrai mastodonte, donc nous nous abstiendrons, en tout cas, tant que nous n'aurons pas l'intégralité des éléments de financement et les perspectives, en tous cas, de réussite de ce projet bien plus large tel que l'Université l'a peut être décrite dans cette étude qui semble exister mais dont nous n'avons pas, malheureusement, eu connaissance à ce jour.

Donc voilà, nous nous abstiendrons pour ces raisons. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Monsieur DRION, vous n'avez pas donné le nom de votre délégué.

M. DRION (de son banc).- Monsieur Antoine NIVARD. Et je rejoins la demande ECOLO, pour un autre motif, c'est de diviser le vote, ... dans le respect du pacte culturel.

Mme LA PRESIDENTE.- La première chose, nous allons nous prononcer sur le report ou non de la proposition :

Qui est pour ? Le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et Monsieur POUSSART

Qui s'abstient ?

Je veux bien que l'on scinde le vote donc nous allons nous prononcer sur l'adhésion de la Province à cette ASBL :

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Maintenant, pour ce qui est de la représentation telle qu'elle a été présentée ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ?

Il faut voter aussi sur la totalité donc il faut revoter une troisième fois. Donc qui est pour l'adhésion pure et entière au niveau de l'ASBL « Mnema » ?

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Je vous remercie. Beaucoup de votes pour un seul point. Le conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/130 : Service provinciaux : prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 euros hors taxe.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 08-09/130. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur M. LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière.

Le 18 mars, la huitième Commission s'est réunie pour discuter sur le document 08-09/130 « Prise de connaissance trimestrielle des travaux du budget extraordinaire du quatrième trimestre 2008 ».

Toujours le même Conseiller a posé trois questions sur les points divers comme la téléphonie et sur une chaudière à vapeur.

Le Service Technique avec Madame la Directrice ont répondu et ont donné des réponses satisfaisantes.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Par après, plus de question n'a été posée et tous les Conseillers étaient contents. Malheureusement, je n'ai pas trouvé de facture pour cette fameuse horloge qui ne fonctionne pas du tout ! Voilà, c'est tout.

(Rires)

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur LUX. Donc c'était une prise de connaissance. Nous passons aux points suivants.

Document 08-09/131 : Projets PPP pour les bâtiments scolaires de La Reid et Verviers - Acquisition d'un ensemble d'immeubles à Verviers, rue Aux Laines.

Document 08-9/132 : Campus d'enseignement provincial à Verviers : mise à disposition d'une partie du terrain de la plaine Peltzer par la Ville de Verviers à la Province de Liège dans le cadre du projet PPP.

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour ont été regroupés : documents 08-09/131 et 08-09/132. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur Mme JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).-Merci Madame la Présidente. Votre huitième Commission s'est réunie le lundi 16 mars à 18H00.

Au vu de l'essor du secteur de l'enseignement supérieur, il faut répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants sur le site de La Reid et d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants de l'Ecole d'infirmières de Verviers où les bâtiments sont mal adaptés.

Il y a un projet de construction scolaire dans le processus de refinancement des bâtiments scolaires par le biais d'une structure Partenariat Public Privé et un des objectif est de rassembler l'ensemble des bâtiments sur le site, donc la Haute Ecole de la Province de Liège, secteur agronomique à La Reid ; la Haute Ecole de la Province de Liège et l'IPES Paramédical à Verviers.

Il y a donc acquisition des anciens « Etablissements Veuve Moulan » situés à proximité de l'Ecole Polytechnique de Verviers. L'estimation de cet investissement s'élève à 560.000 euros.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

En ce qui concerne le projet de la Haute Ecole de la Province de Liège et l'IPES Paramédical de Verviers, les terrains provinciaux sont insuffisants. Donc il y a un projet bail emphytéotique des terrains sis Plaine Peltzer.

La Ville de Verviers a marqué son accord de principe sur la cession d'un droit réel au profit de la Province de Liège à concurrence de l'euro symbolique.

Au terme de l'exposé, Monsieur le Député en charge, Monsieur PIRE, conclu en précisant qu'il s'agit là d'un projet global et cohérent.

Au terme de l'exposé, diverses questions sont posées : un membre de la Commission demande si effectivement, la Ville de Verviers a bien marqué son accord de principe, il lui est répondu par l'affirmative.

Ce même membre demande quelle est la superficie des terrains et s'il y a un coût estimé de ces terrains. Pour les terrains situés aux anciens établissements Moulan, il y a 4.000 m², la Plaine Peltzer, 10.000 m², hors les besoins sont de 5.200 à 5.300 m². Il n'y a pas d'estimation de coût ici puisqu'il s'agit d'un bail emphytéotique.

Les terrains sont situés en zone constructible mais pas sur la totalité. Le bâtiment situé à côté de la plaine, lui, subsistera.

Un autre membre demande se qu'il adviendra des petits bâtiments situés sur les anciens Etablissements Moulan, il lui est répondu qu'il y aura bien sûr des choses à démolir, il y aura un rasement plus une reconstruction d'un petit bâtiment fonctionnel.

N'ayant plus de question posée, nous passons au vote de ces deux points. Nous vous demandons donc d'adopter les résolutions approuvées en Commission par 10 voix pour et 6 abstentions. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame JADOT. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues. Mon intervention portera bien sur les deux points qui nous sont soumis, le point 4 et le point 5.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Nous sommes amenés à nous prononcer sur un projet de Partenariat Public Privé pour des bâtiments scolaires à Verviers ainsi que sur un projet de bail emphytéotique entre la Province de Liège et la Ville de Verviers.

Le projet qui sous-tend cette prise de position est un projet ambitieux comme l'a signalé le Député Président dans son intervention d'hier. Il comporte à la fois des aspects pédagogiques, techniques et urbanistiques.

Notre question portera sur les raisons qui ont amené le Collège à n'examiner ce dossier que dans le cadre de la huitième Commission alors qu'il nous eut semblé tout aussi logique, voire même plus, de l'examiner en sixième Commission au vu de l'importance du projet, de son impact pédagogique et afin de pouvoir mettre en évidence ce que ce projet pourra apporter en qualité de vie améliorée aux étudiants, aux professeurs, et pourquoi pas de manière plus large, à la population de la région verviétoise dans son ensemble.

De même, en fonction du mode de financement lié à un PPP dans le cadre d'un processus initié par la Communauté française, et qui n'en est encore qu'à ses balbutiements, nous eussions trouvé normal que ce projet soit également examiné par la septième Commission afin d'examiner les retombées sur les finances provinciales.

D'où notre demande d'examiner ce projet dans un cadre élargi, à savoir celui des Commissions évoquées plus avant plutôt que de décider aujourd'hui, non pas dans la précipitation mais en n'ayant probablement pas eu le temps d'examiner toutes les incidences de cet ambitieux projet.

Concrètement, nous demandons le report de ce point au Conseil provincial du mois d'avril et l'examen de celui-ci sous l'angle pédagogique en sixième Commission et financier en septième Commission. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Monsieur le Député. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Je crois qu'il a été suffisamment souligné à cette tribune par Monsieur le chef de groupe mais également par le Député Président pas plus tard qu'hier et ça a été rappelé d'ailleurs qu'il s'agit d'un projet global, intégré et cohérent.

Il s'agit en effet de regrouper des activités scolaires, provinciales et autres d'ailleurs. Et il a été répondu que des contacts ont d'ailleurs été pris avec la Communauté française Wallonne-Bruxelles dans ce sens et que donc même, c'est tous réseaux concernés.

Cela étant, je comprends la question mais ici, on est très ponctuellement dans des questions qui relèvent de la compétence de la huitième Commission, il est évident, je vous rappellerais d'abord un principe élémentaire, c'est que les Commissions sont ouvertes à tous les membres du Conseil provincial qui reçoivent l'ordre du jour de chacune d'entre-elles.

Pour le reste, je comprends bien la question, simplement je voudrais vous dire pour une fois, faites confiance au Collège qui évidemment a examiné ce dossier dans sa globalité en ce compris, et vos propos pourraient être qualifiés de désobligeants vis-à-vis de notre collègue Christophe LACROIX qui est le grand gardien de nos finances et qui a évidemment vu ce dossier, je parle du dossier global. Faites donc confiance au Collège, ce dossier a été examiné dans sa globalité.

Maintenant, nous n'agissons pas dans la précipitation, mais il est vrai que des balises sont là, des dates sont là, imposées par la Communauté française en matière de dates de rentrée des dossiers.

Donc, rassurez-vous, ceci est un premier engagement, j'en conviens, mais il est clair que nous avons un accord global sur le projet et que nous aurons tout le loisir de revenir sur ce projet qui a déjà fait l'objet d'études, d'esquisses qui ont été présentés qui ont recueilli l'accord des Autorités communales et provinciales, les deux Collèges concernés.

Il est évident que ce projet important, vous l'avez d'ailleurs rappelé, non seulement pour la qualité de l'enseignement et l'enseignement provincial en particulier, tant en communauté enseignante que des élèves eux-mêmes mais par les activités qui y seront développées et notamment sur territoire communal, sur le parc Peltzer, activités qui sont donc bénéfiques pour l'ensemble de la ville, du quartier en particulier et je pense, pour ceux qui connaissent ce quartier de Verviers, au-delà des mots, ici c'est un véritable projet qui, outre les objectifs pédagogiques importants

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

que je viens de rappeler, concernent tout simplement également une revitalisation urbaine importante de ce quartier de Verviers. J'ai dit, je vous remercie. Je vous invite bien sûr à voter ces deux dossiers sinon la finalité, la concrétisation seraient mises en péril de par les délais, je le répète, imposés par la Communauté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. D'autres interventions ? Non. Nous allons passer au vote. Pouvons-nous regrouper les votes ?

Nous allons d'abord voter sur le report.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui s'abstient ?

Nous allons voter sur les deux dossiers en même temps.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

Je vous remercie. Le Conseil adopte des deux résolutions.

Document 08-09/133 : Bail emphytéotique et cession de droit à conclure entre la Région Wallonne, propriétaire, l'ASBL « Centre Nature de Botrange », cédante, et la Province de Liège, cessionnaire et future emphytéote.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 08-09/133. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission. J'invite le rapporteur, Mme DEFLANDRE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues. Votre dixième Commission s'est réunie ce jeudi 19 mars pour se prononcer sur le bail emphytéotique et la cession de droit à conclure entre la Région Wallonne, propriétaire, l'ASBL « Centre Nature de Botrange », cédante et la Province de Liège, cessionnaire et future emphytéote.

Monsieur le Député a expliqué que ce bail était arrivé à échéance fin 2007. Une nouvelle convention a été négociée entre la Région Wallonne et la Province. Elle vient enfin d'être acceptée et permettra à la Province d'obtenir des subsides qui l'aideront à développer de nouveau projet.

Aucune question n'a été posée et c'est par 11 voix pour et 2 abstentions que le point a été adopté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame DEFLANDRE. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote de la résolution ?

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/135 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la construction de classes et de locaux spécialisés (lot 1) et la fourniture du premier équipement fixe intégré (lot 2) pour la Haute Ecole de la Province de Liège sur le site de Naimette-Xhovémont.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 1 de l'ordre du jour : document 08-09/135. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. Mme WATHELET en a rédigé le rapport mais sera suppléée par M. NIVARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la huitième Commission réunie ce 17 mars 2009 a donc analysé le point portant sur le marché de travaux

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

pour la construction de classes et de locaux spécialisés et la fourniture du premier équipement fixe intégré pour la Haute Ecole de la Province de Liège sur le site de Naimette-Xhovémont.

Les responsables du Service des Travaux de la Province ont rappelé la nécessité et les particularités de l'extension de ce site.

Le Député a annoncé la promesse de principe de subsides et c'est à 13 voix pour et 3 abstentions que votre huitième Commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIVARD. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/136 : Projet de convention de vente à conclure avec la S.A. « Société de promotion du Circuit de Spa-Francorchamps » portant sur les biens immobiliers appartenant à la Province dans l'enceinte et aux abords dudit Circuits.

Document 08-09/137 : Société anonyme de droit public « Circuit de Spa-Francorchamps » - Représentation provinciale.

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points complémentaires n° 2 et 3 de l'ordre du jour : documents 08-09/136 et 08-09/137. Ces documents ont été regroupés et ont été soumis à l'examen du Bureau. M. FOCCROULLE en a rédigé le rapport mais sera suppléé par Mme ABAD-PERICK. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Mme ABAD-PERICK, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Un membre pose deux questions. Il commence par saluer l'idée de regrouper l'ensemble des biens immobiliers mais le fait que cette opération porte sur un montant considérable de 2.750.000 euros alors que le budget provincial est serré et que la contrepartie ne consiste qu'en entrées au circuit. Entrées, indique-t-il, qui seront sans doute distribuées à des personnes qui en ont les moyens.

Et tout cela pour un sport-loisir, estime-t-il, qui est, entre guillemets confidentiel, dans sa pratique puisque 20 sportifs pratiquent ce sport de haut niveau. N'y aurait-il pas lieu plutôt que le prix soit payé de manière étalée, ce qui permettrait aussi d'alimenter les recettes provinciales ?

Deuxième question, au niveau de la représentation provinciale, la Province n'aura que trois administrateurs alors que le Conseil provincial compte quatre groupes politiques démocratiques. Ce qui signifie qu'un groupe ne sera pas représenté. Est-ce normal ?

Le Député-Président, tout en restant comme il l'a indiqué lui-même, courtois, souhaite être ferme quant à l'affirmation de ses convictions et celles de la Députation provinciale, par rapport à l'attitude du groupe et de son parti, que le membre qui a posé les deux questions représente.

Il souligne que l'attitude du groupe rend sa cohérence de plus en plus difficile à comprendre et singulièrement, à l'égard du circuit de Spa-Francorchamps.

Cela étant, il apporte les réponses suivantes : la vente immobilière se réalise ainsi car ces terrains n'ont d'autre valeur que celle qu'ils peuvent avoir pour le seul circuit.

Ils n'ont pas de valeur pour permettre un projet provincial propre et autre. Le prix de places sera le même que celui payé par le spectateur. La contrepartie par l'octroi de places d'entrées sera consommée au fur et à mesure des événements organisés sur le circuit, sans que cela soit limité aux seules entrées au grand prix de Formule 1. Cet octroi d'entrées se fera jusqu'au moment où la valeur des biens immobiliers sera atteinte.

En ce qui concerne la représentation provinciale, Monsieur le Député-Président indique que ce n'est pas la Province qui a décidé de l'octroi de trois mandats et que par ailleurs, l'attribution des mandats ne peut se faire qu'en application de la Clé d'Hondt.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Enfin, le Député-Président insiste sur le fait que le résultat électoral de 2006 a débouché sur la mise en place d'une coalition qui en assume les responsabilités.

S'en suit un vif échange au sein du Bureau que Madame la Présidente clôt par la mise au vote des deux propositions. 7 membres votent pour et 3 membres s'abstiennent.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues. Mon intervention portera bien de nouveau cette fois-ci sur les deux points qui sont concernés, à savoir le point complémentaire numéro 2 et le point complémentaire numéro 3.

Je commencerais en disant que je tiens à m'excuser par avance auprès de Monsieur FOCCROULLE, rapporteur de cette réunion du Bureau et Madame ABAD-PERICK qui l'a relayé, pour le cas où mon intervention aborderait des éléments déjà repris dans son rapport et je ferai de mon mieux pour éviter les redites.

Nous sommes amenés, sur ce dossier, à prendre position sur un projet de convention de vente à conclure entre la « SA Société de promotion du Circuit de Spa-Francorchamps » et la Province de Liège.

Cette vente de divers biens immeubles, villas et terrains faisant partie de notre patrimoine provincial, situés en bordure du circuit de Spa-Francorchamps et évalués à une valeur de 2.750.000 euros nous agréée, en ce sens qu'elle pourrait permettre par un apport d'argent frais d'éviter quelques cheveux gris supplémentaires au Député en charge des finances, lui qui nous a, à de multiples reprises, mis en garde par rapport à des lendemains qui pourraient déchanter dans notre province.

Cet apport pourrait sensiblement soulager la trésorerie provinciale et permettre de dégager des marges de manœuvres pour des politiques ambitieuses, permettant au Collège de rester cohérent avec sa Déclaration de Politique Générale.

Or, que constatons-nous. Plutôt que de récolter l'argent de cette vente, on nous propose de le troquer simplement contre diverses prestations à l'occasion de l'organisation d'épreuves sur le circuit et tout particulièrement à l'occasion du grand prix de Belgique de Formule 1. Je cite ce qui est dans le texte.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

En clair, il s'agit d'obtenir, en échange de ce patrimoine public, des tickets d'entrée et des mises à disposition de locaux.

On nous explique bien que ces biens n'ont qu'une valeur toute relative puisqu'ils n'intéressent qu'un seul acquéreur, mais si l'acheteur est à ce point peu sensible à la valeur de ceux-ci, pourquoi vendre plutôt que de se contenter de continuer, comme actuellement, de mettre à disposition.

On nous rétorque également que l'acheteur n'ayant pas suffisamment de marges de manœuvres financières, ne serait pas à même de nous payer la somme équivalente à la valeur de ces biens. Pourquoi ne pas échelonner le paiement sur 10 ou 20 ans dans ce cas, pour autant qu'il soit réellement utile de vendre à un acquéreur si peu motivé ?

Je demanderai à Madame la Présidente d'être particulièrement attentive, comme elle l'a d'ailleurs été pendant toute cette session, à veiller à ce que l'on ne sorte pas du cadre du dossier tel que présenté en cherchant à brouiller le débat en tentant de nous attirer sur des terrains glissants tels que, par exemple, celui de la suppression des provinces comme cela a été le cas en réunion de Bureau.

Je tiens à cet égard à remercier personnellement le Député Julien MESTREZ qui a tenté en fin de réunion de Bureau de mardi, de dépassionner les débats et de dire clairement les motivations qui sous-tendent l'approche préconisée dans ce dossier, à savoir obtenir la possibilité d'être présent au Conseil d'Administration de la société qui gèrera le circuit. Mais excusez du peu, ça fait un peu cher un siège au Conseil d'Administration.

Pour ce qui concerne le point de la représentation, je tiens quand même à préciser que nous n'avons pas demandé à ce qu'il y ait 4 représentants. On a simplement signalé que d'après, de nouveau, notre lecture des représentations au sein des ASBL et autres associations, le Code de la Démocratie prévoit une représentation de tous les groupes dans la mesure des places disponibles, ce qui n'est pas le cas ici pour tous les groupes mais qu'on estimait plus cohérent qu'au moins trois groupes soient représentés plutôt de deux.

Je terminerai par une question qui concerne le contrat de vente qui nous est proposé, à savoir que ce passerait-il, je n'ai pas trouvé d'élément de réponse en tout cas dans le contrat tel qu'il nous a été soumis, si jamais la société avec laquelle nous faisons cette transaction de vente tombe en faillite ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

On sait que par le passé, il y a déjà eu des cas de faillites et qu'est-ce qui se passe avec nos biens si ceux-ci n'ont pas été entièrement payés. Est-ce qu'ils sont encore pour partie notre propriété ou pas, donc ce serait une question à laquelle il serait utile de répondre.

En résumé, nous sommes pour la vente de ces biens mais contre le moyen de paiement préconisé. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur le Député. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues. Puisqu'il semble que j'ai la cote, c'est moi qui vais répondre.

Soyons clairs, excusez-moi mais Francorchamps a quand même été pendant des décennies largement dans le giron provincial. Ce n'est pas un enfant qui nous est étranger. C'est quelque chose à laquelle nous avons encore apporté, en 2004, 20.000.000 d'euros de capitalisation. Vous vous en souviendrez. C'est aussi notre enfant parce que nous pensons que c'est porteur d'image pour la Province de Liège.

Parce que nous pensons que c'est un outil touristique important pour la Province de Liège. Parce que nous pensons que c'est un outil économique important avec demain, mais les terrains sont déjà vendus, une zone d'activités économiques spécialisées, avec après-demain et la démarche est en cours, un incubateur d'entreprise.

Avec aujourd'hui déjà, dans le Centre de formations du FOREM, spécialisée une section éco-conduite, je dirais, donc formation au processus économiseur d'énergie, à l'intérieur même du Centre de formations du FOREM. Nous pensons que c'est un outil important pour la Province en général et donc, c'est assez logique, nous semble-t-il de nous inscrire dans un processus collaborant, dans un processus de soutien à un produit qui est aussi important pour notre Province.

Donc, c'est vrai quelque part, un moment donné on s'est dit, attend, il y a intégration dans un projet qui nous dépasse, de terrains, de bâtiments, il faudrait quand même un moment donné qu'on puisse estimer tout ça.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Donc, c'est vrai que nous avons fait faire une estimation par le Comité d'Acquisition d'Immeubles et que cette estimation est importante de 2.750.000 euros.

Elle est évidemment importante quand on a un acheteur mais qui va aller acheter des terrains de la Province de Liège enclavés à l'intérieur du circuit ?

On n'est pas dans une logique marchante, on est dans une logique collaborante, dans une logique de soutien mais où nous n'avons pas voulu pour autant que les intérêts de la Province disparaissent, soient ignorés et ne soient pas représentés par quelque chose.

Donc, nous faisons quelque part apport de nos biens à un projet qui nous paraît intéressant et important mais nous avons voulu que cet apport soit quelque part estimé et trouve une contrepartie.

Cette contrepartie, elle est dans ce que j'ai dit déjà, l'image, l'outil touristique, l'outil économique. Cette contrepartie elle est dans la participation de la Province à la société anonyme qui va être créée et où nous serons partie prenante. Elle est aussi dans un certain nombre d'avantages et de moyens de présence que nous obtenons et dont je vous rappelle qu'ils ne sont pas dédiés à la Formule 1, ils vont être estimés. Si évidemment on l'utilise à l'occasion de la Formule 1, ce sera évidemment valorisé plus haut que s'il s'agit de la course Deux Chevaux.

Mais selon l'un ou l'autre cas, ça pourra être une occasion d'avoir des relations et de créer et de fortifier un réseau si c'est la Formule 1, ce sera peut être une école provinciale qui aura créé ou qui aura, ça a déjà été le cas, préparé une Deux Chevaux dans le cadre des 24 Heures Deux Chevaux, qui pourra bénéficier, les élèves, les professeurs et éventuellement les parents et les sympathisants, de ce droit d'entrée qui sera évidemment valorisé à un tout autre prix que si c'était de la Formule 1.

C'est une espèce de droit de tirage que nous avons là-bas, qui va pouvoir être comptabilisé au prix marchand mais qui n'est pas nécessairement et pas du tout dans notre esprit, uniquement des droits d'entrée à la Formule 1, il y a d'autres opportunités qui vont se présenter.

Voilà, c'est dans ce cadre là, comme il a été dit en Bureau, et c'est parfois un peu difficile de se mettre d'accord à partir du moment où chacun a des a priori et des positions arrêtées.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Nous notre position c'est que ça reste un outil important, un outil qui est quelque part, un enfant de la Province, un outil qui peut apporter des choses à la Province, des opportunités de présence qui peuvent apporter des choses à la Province et que, quelque part, il fallait faire reconnaître un certain droit de la Province, à travers des biens dont elle a fait apport dans le projet et cette manière qui est concertée, de faire valoir nos bien étant entendu qu'on est pas dans véritable système marchand.

Donc, rêver que les 2.700.000 euros pourraient rentrer dans les caisses de mon excellent collègue Christophe LACROIX relève, en l'occurrence, du fantasme.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur MESTREZ. Nous allons passer au vote. Je tiens les votes séparés donc le premier vote aura lieu sur le document 08-09/136 « projet de convention ».

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

Nous passons maintenant au deuxième vote sur la représentation provinciale.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 08-09/138 : Représentation provinciale au sein de la S.C.R.L. «Foyer de la Région de Fléron ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 4 de l'ordre du jour : document 08-09/138. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BURLET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

La cinquième Commission s'est donc réunie le 20 mars pour examiner le document 0-09/138 qui consiste à désigner une remplaçante à la représentante de la Province au sein de la Société « Foyer de la Région de Fléron ».

Il n'y a eu aucune question sur le document et la Commission a terminé par un vote par 11 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/139 : Dissolution de l'asbl « Comité Interprovincial de Médecine Préventive », en abrégé « CIMP » et intégration de cette dernière au sein du secteur promotion et prévention de la santé de l'asbl « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « APW ».

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 5 de l'ordre du jour : document 08-09/139. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. J'invite le rapporteur Mme DEFLANDRE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Votre neuvième Commission s'est réunie ce mardi 24 mars 2009 avec pour objet la dissolution de l'asbl « CIMP », « Comité Interprovincial de Médecine Préventive » et son intégration au sein

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

du secteur promotion et prévention de la santé de l'asbl « APW », « Association des Provinces Wallonnes », document 08-09/139.

Le Directeur général du Service Santé et Environnement a expliqué que le CIMP a été créé il y a plus de 10 ans, sous l'égide du Député provincial en charge de la Santé, Monsieur PIRE.

Son rôle consistait à concerter les différentes actions menées par les Provinces. Ce travail se poursuivra sous forme de comité technique apportant son aide au sein de l'APW.

Monsieur le Député souligne alors la pertinence de ce projet qui favorisera davantage encore les échanges d'expériences entre Provinces et amènera une réflexion globale.

Le but est également de réduire le nombre des associations interprovinciales et donc de rationaliser en matière de santé.

Le secteur de promotion et de prévention en matière de santé sera géré par un comité de gestion et le Député déclare être particulièrement attentif au travail de ce comité chargé d'adopter un programme d'action, donner tout avis, effectuer toute étude de problèmes liés à la promotion et prévention de la santé, d'initiative ou sur demande, à destination du Conseil d'Administration de l'asbl.

Aucune question n'ayant été posée, c'est par 9 voix pour et 2 absentions que le vote s'est clôturé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

V.- Discours de Madame la Présidente

Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Nous voici arrivés au terme de cette session de mars 2009 consacrée à l'examen des rapports d'activités des secteurs provinciaux.

Nous avons pu, une nouvelle fois au fil des pages des 15 rapports et des explications données par les Députés rapporteurs et l'Administration lors de nos réunions de Commissions découvrir ou redécouvrir la qualité, la variété ainsi que la pertinence de l'action de notre Province au cours de l'année 2009.

Je souhaiterais épingler essentiellement trois choses concernant cette session : premièrement la qualité et la concision des rapports de Commissions. Il m'importe en effet de souligner que les rapporteurs, que je remercie pour leur travail, ont résumé au maximum leurs propos. La majorité des rapports ont ciblé les questions posées, les explications et les nouveautés.

Deuxièmement, je tiens à mettre en évidence le meilleur échelonnement des réponses de nos Députés provinciaux qui, pour certains, ont répondu le jour même alors que la question était encore toute fraîche dans nos esprits. Merci pour cette performance.

Enfin, vous aurez remarqué que les interventions des chefs de groupes ont été supprimées. Il est vrai que durant nos travaux, j'ai insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'étant dédiée à l'examen des rapports d'activités, la session de mars était une session tournée vers le passé, vers l'action réalisée par notre Institution au cours de l'année civile antérieure.

Dans ce cadre, les interventions des chefs de groupes incluant forcément des perspectives d'avenir n'avaient plus vraiment de raison d'être au mois de mars mais trouvaient davantage leur place durant la session budgétaire du mois d'octobre.

Cependant, force est de constater que plusieurs Conseillers intervenant à la tribune après avoir posé une question dans un domaine qui les intéresse plus particulièrement, en arrivaient tout naturellement à émettre une ou plusieurs propositions pour l'avenir.

Certaines ont déjà trouvé un écho favorable dans la réponse des Députés concernés. Pour les autres propositions, si leur auteur souhaite qu'elles soient examinées en Commission, comme je l'ai

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

signalé à plusieurs reprises, il suffit de les reformuler lors d'une de nos séances mensuelles en suivant la procédure normale reprise dans le Règlement l'Ordre intérieur.

Voilà quelques observations qu'il me tenait à cœur de faire avant de clôturer nos travaux.

J'en terminerai donc par quelques remerciements. Tout d'abord, merci au Collège provincial d'avoir mis à notre disposition et à toute l'assemblée tous les outils nécessaires au bon déroulement de son travail.

Merci aux Directions générales et à leurs collaborateurs pour leurs nombreuses explications, leurs précieux éclaircissements et leur disponibilité.

Mes remerciements vos également au Service de Madame la Greffière et plus particulièrement au Service du Conseil toujours présent et attentif à nos souhaits.

Merci au personnel d'encadrement, les huissiers, les dames préposées au ravitaillement, je crois qu'elles ont été bien sollicitées.

Enfin, merci aux secrétaires qui, inlassablement, prennent note de nos interventions, ce qui n'est pas toujours pour elles une chose aisée.

Et je profite de cette occasion pour remercier et saluer plus particulièrement Madame Marie-Rose MICHOTTE, secrétaire sténographe de notre Assemblée depuis le 20 mars 1975 et qui nous quitte, après 35 ans, presque jour pour jour, de bons et loyaux services.

(Applaudissements).

Au nom du Conseil provincial, je vous remercie Madame MICHOTTE, pour votre dévouement, pour votre disponibilité, pour votre discrétion aussi et pour votre patience car ça ne doit pas être une mince affaire de prendre des notes quand les interventions se font du banc, quand les discussions personnelles parasitent les déclarations faites à la tribune, quand les voix portent peu et j'en passe et des meilleures.

Ceci-dit, je vous souhaite une excellente retraite et je ne doute pas un seul instant que de nombreux projets vous attendent dans cette nouvelle vie, ne serait-ce que celui tant attendu de devenir bientôt grand-mère de deux petits jumeaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2009.

(Applaudissements nourris).

Voilà, nous en arrivons donc vraiment à la fin de notre session. Merci à toutes et tous pour votre attention, j'espère que nous nous reverrons, en bonne santé, le mois prochain, en pleine forme.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2009, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

La réunion publique est levée à 16 H 35